

Avis Financier

AMUNDI STAR 2

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI STAR 2** (Part E : FR0013085024 ; Part I : FR0010157511 ; Part I2 : FR0007061379 ; Part IRL : FR0013072055 ; Part I-USD : FR0013186103 ; Part P : FR0013365822 ; Part I3 : FR0013357829) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés de la modification suivante à compter du 1^{er} octobre 2021 :

Depuis le 2 octobre 2019, un nouvel indice de référence a été mis en place, l'indice €STR capitalisé qui remplacera définitivement l'indice EONIA dès 2022. Afin d'anticiper ce changement, le FCP AMUNDI STAR 2 utilisera le nouvel indice €STR capitalisé à partir du 01/10/2021, sans attendre la disparition de l'EONIA, pour les parts en euro.

Ainsi, l'objectif de gestion d'AMUNDI STAR 2 consistera, sur l'horizon de placement d'un an, à réaliser :

- Pour la part E : une performance annuelle supérieure de 0,885% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,
- Pour la part I : une performance annuelle supérieure de 0,985% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,
- Pour la part I2 : une performance annuelle supérieure de 1,085% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,
- Pour la part IRL : une performance annuelle supérieure de 1,165 % à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,
- Pour la part P : une performance annuelle supérieure de 0,735% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,
- Pour la part I3 : une performance annuelle supérieure de 1,085% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

De même, l'indice €STR capitalisé remplacera l'indice EONIA capitalisé dans l'actif de référence servant au calcul des commissions de surperformance.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les autres caractéristiques du FCP AMUNDI STAR 2 demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque part ainsi que le prospectus du FCP AMUNDI STAR 2 sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports annuels et semestriels et le règlement de gestion peuvent être obtenus sur simple requête et gratuitement auprès du représentant suisse du fonds.

Représentant en Suisse :
CACEIS (Switzerland) SA
35, Route de Signy, CH-1260 Nyon

Banque chargée du Service de paiement en Suisse :
CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy 35, CH-1260 Nyon